

transfo



⚡ SOUS HAUTE TENSION
COMMENT RACCORDER VOTRE
BORNE DE RECHARGE ?

⚡ SUPERCONDUCTEURS
« COMBINER CROISSANCE
ET DÉVELOPPEMENT PERSONNEL
DE SES COLLABORATEURS,
C'EST POSSIBLE ! »

⚡ PHOTO SECTORIELLE
NOTRE SECTEUR EN 2023 :
PLUS GRAND QUE JAMAIS

VOLTA

KRUISPUNT VAN ELEKTROTECHNIEK
CARREFOUR DE L'ELECTROTECHNIQUE

JUIN 2024

Chère lectrice,
Cher lecteur,

Notre secteur se porte bien : nous avons connu une belle croissance l'année dernière, que ce soit au niveau des entreprises ou du nombre de travailleurs. Les entrées sont plus importantes que les sorties. À nous de faire en sorte que ce flux entrant se maintienne.

Quelle est notre approche ? Volta peut vous aider de plusieurs manières. Inspirez-vous de nos formations Volta : certaines d'entre-elles sont abordées dans ce numéro. Profitez de notre crédit-prime, qui vous permet de récupérer financièrement des heures de formation. Car les électro-techniciens ont du pain sur la planche : pompes à chaleur, bornes de recharge, projets d'automatisation complexes, ... Et ce n'est pas tout, le leadership fait lui-aussi partie des compétences à acquérir.

Une chose est certaine : les formations constituent un atout majeur pour tout employeur. Parce que les collaborateurs placés face à des défis restent impliqués dans leur travail. Ils sentent que vous voulez faire la route avec eux, qu'ils ont une valeur à vos yeux et que celle-ci va encore augmenter. En d'autres termes, votre entreprise se développe lorsque votre personnel se développe.

Bonne lecture !

Peter Claeys
Directeur de Volta



Comment raccorder votre borne de recharge ?

La Région de Bruxelles-Capitale vise une économie neutre en carbone d'ici 2050 via des mesures de décarbonisation des transports, notamment en interdisant à partir de 2035 tous les moteurs thermiques et en déployant un réseau d'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques (VE). Avec un nombre croissant de VE circulant à Bruxelles, Sibelga joue un rôle crucial dans la transition, non seulement en matière de mobilité, mais aussi en termes d'énergie et d'infrastructures.



Dans cette rubrique, nous nous entretenons avec des experts et décideurs politiques sur les principales évolutions de notre secteur. Pour cette édition, Thomas Bertrand, Head of Technical HUB Smart Grids & Customer Assets chez Sibelga, nous parle des prescriptions techniques spécifiques pour le raccordement des points de recharge pour véhicules électriques en Région de Bruxelles-Capitale.

La situation en 2024

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

À Bruxelles, on compte déjà plus de 2.500 points de recharge publics. Selon le gouvernement bruxellois, ce nombre devrait augmenter de manière significative, avec pour objectif ambitieux d'avoir une borne à moins de 150 mètres de chaque ménage bruxellois fin 2024, et un total de quelque 22.000 points de recharge situés en et hors voirie et accessibles au public d'ici 2035. Il est donc important de mentionner que ce nombre n'inclut pas celles qui seront aussi installées par des particuliers, d'autres acteurs privés ou pour des véhicules partagés (ex. : immeubles résidentiels), ...

La transition vers une mobilité électrique généralisée et la mise en place d'une infrastructure complète nécessiteront des efforts conjoints des autorités, des fournisseurs d'énergie, du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (GRD) concerné, des entreprises d'installateurs et des citoyens, mais il reste encore un long chemin à parcourir.

Quel est le rôle de Sibelga dans ce domaine ?

« Sibelga joue un rôle déterminant dans cette transition énergétique à la fois en tant qu'intercommunale gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité (et de gaz naturel) à Bruxelles et aussi en tant qu'entreprise de service public partenaire des pouvoirs publics. Dans ce cadre, pour aider les citoyens, les entreprises et les organisations à installer et raccorder des bornes de recharge pour véhicules électriques, nous avons récemment publié sur notre site internet un document comprenant les prescriptions standards de raccordement.

Son objectif ? Les assister dans la recherche d'une solution technique adaptée tout en définissant les exigences à respecter pour préserver la sécurité du réseau, des équipements et des personnes. »

À Bruxelles, on prévoit 22.000 points de recharge publics d'ici 2035.

Avant d'installer votre borne de recharge

Quels éléments faut-il prendre en compte avant d'installer une borne de recharge ?

« Il est capital de tenir compte de facteurs tels que l'emplacement optimal de la borne, défini selon des critères précis par la Région et Sibelga, la disponibilité d'un accès adéquat dans un parking privé pour les immeubles résidentiels ou la possibilité de mettre en place une solution collective si vous habitez dans un immeuble à appartements. De plus, il est impératif de déclarer l'installation de la borne une fois en place et de s'assurer de respecter les prescriptions techniques pour le raccordement, ainsi que d'évaluer précisément les besoins en puissance en fonction de l'installation électrique existante. »

« Éviter les erreurs de raccordement des bornes de recharge pour prévenir les risques de surcharges et de coupures d'électricité ! »

Thomas Bertrand, Head of Technical HUB Smart Grids & Customer Assets chez Sibelga



À ce propos, quelle puissance devez-vous prévoir ?

« Vous devez bien sûr prendre en compte la puissance, mais aussi le nombre de phases et l'ampérage. Le type de tension du réseau électrique de votre habitation aura également un impact sur la puissance de la borne que vous pouvez installer.

À domicile, la puissance recommandée pour un point de recharge est de 3,7 kW. Cette puissance est suffisante pour recharger votre véhicule pendant la nuit, offrant environ 12 heures de charge. Il est préférable de privilégier une charge plus lente mais constante.

Si vous souhaitez opter pour une puissance supérieure à 3,7 kW, il est possible de passer à 7,4 kW pour un réseau 3*230 Vac ou à 11 kW pour un réseau 400 Vac ou avec un transformateur d'isolement 3*230 Vac/400 Vac. La puissance maximale recommandée pour un point de recharge est de 11 kW. »

Découvrez les prescriptions standards de raccordement :



Recharge	Tension	Phasage	Ampérage	Puissance	Emplacement
Normale	230 V	Monophasé	16 A	3,7 kW	Domicile
Normale	3*230 V	Monophasé	32 A	7,4 kW	Domicile / Recharge publique
Rapide	400 V	Triphasé + neutre	16 A	11 kW	Domicile / Recharge publique
	HS			> 11 kW	Pas admis sauf si le client dispose d'une cabine HT
Ultra-rapide	HT	Courant continu		> 22 kW	Endroits stratégiques et URD disposant d'une cabine HT

Ne commettez pas d'erreurs !

Quelles sont les principales erreurs à éviter lors de l'installation de bornes de recharge ?

« Il est crucial d'éviter que chaque résident d'un immeuble (comportant plus de 3 logements ou 3 places de parking) ne raccorde sa borne à son propre compteur d'appartement. Cette pratique peut entraîner des surcharges, des coupures d'électricité voire des dommages pour l'ensemble de l'immeuble. »

Comment procéder dans ce cas ?

« Pour éviter ces problèmes, il est essentiel de regrouper toutes les bornes derrière un seul compteur commun. Cette approche permet une répartition équitable de la charge entre les bornes et facilite l'ajout de nouvelles bornes liées au même système de gestion. De plus, cela réduit les coûts d'investissement, isole la consommation des véhicules électriques des appartements, prévenant ainsi les pertes d'alimentation en cas de surconsommation générée par les VE.

Il est aussi impératif de déclarer toute installation de point de recharge de mode 2, 3 ou 4 (voir encadré) et d'introduire une demande de travail dans le cas d'un renforcement du raccordement existant, d'un nouveau raccordement, d'une configuration spécifique non standards, d'un point de recharge type V2X¹ ou si l'installation de recharge dépasse 25 kVA par code EAN (nouvelle + existante)².

Pour rappel, le compteur du GRD doit être de type électronique ('compteur intelligent' < 56 kVA ou 'compteur AMR' > = 56 kVA). »

Bâtiment résidentiel unifamilial ou collectif ?

Quelles solutions préconisez-vous selon le type d'habitation ?

« Pour un bâtiment résidentiel unifamilial ou collectif de maximum 3 logements/3 parkings/3 garages, il est obligatoire d'installer un seul raccordement et un point de charge derrière un compteur 'smart' (intelligent) individuel pour son logement et sa borne.

Pour un bâtiment résidentiel collectif de plus de 3 logements/3 parkings/3 garages, la recharge doit être collective via un seul compteur dédié (EMS/load balancing) à toutes les bornes de charge, qui est géré par l'ACP³ et qui peut être séparé des communs (ce qui est préconisé par le GRD) ou non.

Nous recommandons aussi l'installation de systèmes de recharge intelligents, qui allouent plus ou moins de puissance en fonction de votre utilisation d'électricité domestique. »

Plus d'infos ? Consultez sibelga.be/recharge-electrique.

Les différents modes de recharge

Les règles applicables peuvent différer selon votre région.

Chaque mode offre des caractéristiques spécifiques adaptées aux besoins de recharge des véhicules électriques.

Le **mode 1** utilise une prise normale (220 V, max 10 A) sans contrôle de charge, peu utilisée en raison de sa dangerosité. Ce mode est par ailleurs interdit à Bruxelles et dans certains pays européens.

Le **mode 2** implique une prise domestique classique avec mise à la terre, intégrant un boîtier électronique pour surveiller la charge. Ce mode offre une recharge plus sécurisée que le mode 1. À Bruxelles, à partir du 1^{er} janvier 2025, l'installation et l'utilisation de points de recharge en mode 2 sera interdite dans les nouvelles constructions ou après une rénovation importante.

Le **mode 3** nécessite une borne spécifique pour un contrôle optimal de la charge. Sa puissance est plus élevée, allant de 3,7 kW à max 22 kW et offrant des temps de recharge plus rapides. Le mode 3 est la solution recommandée pour la plupart des véhicules électriques.

Le **mode 4** utilise du courant continu et correspond à une recharge rapide via des chargeurs avec une capacité élevée (22 kW ou plus), conçus pour un usage professionnel (accès HT).

¹ Si l'installation n'est pas considérée comme « petite installation de production décentralisée » conformément à la définition donnée par la prescription C10/11).

² Pour une recharge collective le demandeur devra notifier chaque nouveau point de charge à Sibelga.

³ Association des Copropriétaires, Syndic.

Être responsable d'équipe, c'est aussi une profession

Qui devient responsable d'équipe ? Souvent celui qui est bon dans son métier. Mais cette profession n'est généralement pas celle de responsable d'équipe. Et c'est dommage car pour être un bon responsable, il faut des **compétences autres que des compétences techniques**. Envie d'acquérir (ou de perfectionner) ces compétences ? Suivez notre e-learning gratuit.

Grâce à cinq modules en ligne, vous apprendrez à :

- fournir un retour d'information clair et motivant ;
- faire face à des réactions ou des remarques difficiles ;
- soutenir vos collaborateurs en leur posant des questions de coaching ;
- former vos collaborateurs ;
- mener des entretiens de fonctionnement.

La formation est gratuite. Vous pouvez la suivre à votre rythme mais bon à savoir, les participants y consacrent en moyenne deux heures.

Suivez ce lien pour vous y inscrire :



Chômage temporaire ? 5 euros supplémentaires par jour

Vous mettez un de vos travailleurs en chômage temporaire ? Depuis le 1^{er} janvier 2024, vous payez dans ce cas une indemnité complémentaire de 5 euros par jour et par travailleur (sauf en cas de force majeure). Cette indemnité vient s'ajouter à l'indemnité complémentaire de chômage temporaire que les ouvriers peuvent demander à Volta.

Pourquoi ?

Depuis janvier, les travailleurs ont droit à une allocation de chômage correspondant à 60 % de leur salaire. Jusqu'à fin 2023, ce pourcentage était de 65 %. Pour compenser cette différence, vous versez en tant qu'employeur un supplément de 5 euros.

Différence selon le salaire brut

Pour les ouvriers dont le salaire brut est inférieur ou égal à 4.000 euros par mois, vous payez le complément à partir du premier jour de chômage temporaire. Pour les ouvriers dont le salaire brut est supérieur à 4.000 euros par mois, le supplément n'est versé qu'à partir du 27^e jour.

< 4.000 euros



Premier jour de chômage temporaire.

> 4.000 euros



À partir du 27^e jour.

Sensibilisez vos travailleurs à prendre soin de leur dos

Le levage de charges lourdes est souvent inévitable dans notre travail. Mais avec les bons équipements et les bonnes techniques, vos travailleurs peuvent épargner leur dos. L'idéal pour eux et pour vous, car moins de maux de dos signifie moins d'absences. C'est pourquoi nous organisons une formation sur les **techniques de levage et de manutention ergonomiques pour les électriciens**.

La partie théorique de cette formation porte notamment sur les causes du mal de dos et les méthodes de prévention. Dans la partie pratique, vos travailleurs apprendront les techniques de levage correctes, qu'ils peuvent **immédiatement mettre en pratique avec leur propre équipement**. La formation est gratuite pour les ouvriers qui relèvent de la SCP 149.01 et dure quatre heures.

Intéressé ? Contactez-nous dès aujourd'hui à l'adresse academy@volta-org.be.

Connaissez-vous notre e-learning sur les schémas de liaison à la terre ?

Les schémas de liaison à la terre sont la base de la conception et de la construction de **toute installation électrique**. De plus, les personnes qui comprennent correctement les systèmes peuvent résoudre les problèmes plus efficacement, effectuer la maintenance plus facilement et minimiser les risques de sécurité.

Connaître les schémas de liaison à la terre est donc utile, et même indispensable, pour tout le monde. Que vous **souhaitiez acquérir des bases ou rafraîchir des connaissances**, notre e-learning est ce qu'il vous faut.

Approfondissement et gain de temps

Jef Tips, professeur d'électricité à la Spectrum-School de Deurne, est déjà fan de la formule : « J'utilise souvent les e-learning de Volta pour rafraîchir les matières que je n'ai pas enseignées depuis un temps. Les schémas de liaison à la terre constituent un sujet que j'ai du mal à garder à l'esprit. Dans ce cas, la **répétition** est le moyen idéal pour tout bien intégrer. »

« Les e-learning me permettent également de **gagner du temps**. Je n'ai pas besoin de me libérer

dans la journée pour aller suivre un recyclage. Je peux simplement suivre un e-learning chez moi, le soir, quand cela me convient et quand je suis concentré à 100 % . »

« D'un point de vue pédagogique, ils sont également très bons. Je trouve très intéressant de voir comment les autres transmettent des connaissances et il m'arrive de reprendre certains points dans mes cours. La **combinaison de théorie et de pratique** est idéale. En trois heures, vous êtes complètement opérationnel. »

Et c'est gratuit

Nous avons développé cette formation avec Syntra Vlaanderen et nous la proposons gratuitement. N'attendez plus et inscrivez vos collaborateurs. Vous préférez malgré tout une formation sur les schémas de liaison à la terre en présentiel ? Aucun problème. Il vous suffit d'envoyer un e-mail à l'adresse academy@volta-org.be et nous vous aiderons.

Suivez ce lien pour vous inscrire :



CHARGEZ-VOUS EN CONNAISSANCES

Dans le secteur dynamique de l'électrotechnique, la formation professionnelle continue est cruciale. Volta propose un large éventail de formations, des plus élémentaires aux plus avancées, embrassant les aspects liés aux techniques et à la sécurité.

POWER ⚡ UP

Découvrez les avantages de l'apprentissage à la Volta Academy

Offre de formations étendue

Formations BA4 et BA5, formation de base VCA, sécurité de base sur un CTM, bornes de rechargement, ... Ce n'est qu'un extrait de tout ce que Volta vous propose.

Aide financière via les chèques-formation

Utilisez les chèques-formation pour une dizaine de nos formations et bénéficiez ainsi d'une aide supplémentaire dans les coûts de formation.

Gratuit pour les ouvriers

De nombreuses formations sont gratuites pour les ouvriers. Toutes les formations entrent en considération pour utiliser le crédit-prime (sous conditions).

Formations sur demande

Possibilité d'organiser des formations en interne, au sein de l'entreprise, si aucune date ni aucun lieu ne sont disponibles.

Réductions pour les employés et les employeurs

Tout chef d'entreprise ou indépendant dont l'entreprise relève de la SCP 149.01 ou tout employé relevant des CP 201 et CP 200 bénéficient de réductions sur les frais d'inscription.

Réduction de groupe

Vous souhaitez effectuer plus de 5 inscriptions payantes ? Faites-le nous savoir via academy@volta-org.be. Nous vérifierons si un tarif plus avantageux est possible.

E-learning

Pourquoi ne pas utiliser une formation en ligne de Volta pour créer un moment de formation unique dans l'entreprise avec vos collaborateurs ?



Scannez le code QR pour **en savoir plus sur nos formations** au sein de la Volta Academy.



Formations Volta



SÉCURITÉ ET/OU ATTESTATIONS

- BA4 Basisanweisungen
- BA4 Personnes averties
- BA5 Elektriker
- BA5 Personnes expérimentées
- Examen INCERT
- Formation de base sécurité sur chantiers temporaires ou mobiles
- Travailler en sécurité aux installations électriques à haute tension sous la loupe
- Travailler ergonomiquement pour les électriciens
- VCA Formation de base (examen lu : possible sur demande)
- VCA Formation de base (examen à l'écran)
- VCA Sicherheits basisschulung



RESEARCH

- Batteries domestique et PV - couplage au réseau
- Bornes de chargement - les chaînons manquants sous la loupe



ICT

- Câblage structuré



SOFT SKILLS

- Instructeur d'entreprise sous la loupe
- Instructeur d'entreprise - perfectionnement



LES TECHNOLOGIES

NORMES & RÉGLEMENTATION

- Détection incendie selon NBN S21-100
- RGIE - installations domestiques existantes et nouvelles

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

- BT Calcul des courants de court-circuit
- BT Coordination des dispositifs de protection
- BT Dimensionnement des câbles et conducteurs
- BT Protection contre les surintensités
- BT Schémas de liaison à la terre sous la loupe
- L'éclairage LED : de la conception à l'installation

ÉLECTRICITÉ SPÉCIALISATION

- Technologies innovantes

E-LEARNING, BLENDED LEARNING & WEBINARS

Nous organisons également des e-learning et ils connaissent un grand succès ! Plus de 2.000 personnes en ont déjà suivi un chez Volta. Et bonne nouvelle : nous allons bientôt étendre notre offre.



Pour en savoir plus sur nos formations en ligne, scannez le code QR.



Regardez les vidéos et les présentations de nos webinaires et séances d'information ici.

R RESEARCH

Aurons-nous (aussi) un réseau à courant continu à l'avenir ?

L'éclairage LED, les panneaux photovoltaïques, les petits consommateurs comme les ordinateurs et les téléviseurs : tous fonctionnent avec du courant continu. Le courant alternatif qui entre dans nos maisons doit donc être converti, mais cela entraîne une perte d'énergie. Ne serait-il pas préférable d'utiliser du courant continu sur l'ensemble de notre réseau ? Nous examinons cette question dans un article détaillé sur notre site internet. Un micro-réseau CC pourrait apporter un gain d'efficacité significatif, bien que la route soit encore longue.

Lisez l'article :



R RESEARCH

Utiliser l'énergie solaire pour charger des véhicules électriques : quelles économies ?

« Pouvez-vous faire en sorte que ma voiture soit chargée au maximum à partir de mes panneaux solaires ? » De nombreux installateurs se sont vu poser cette question. Et à juste titre, car chaque kWh qui passe de l'installation photovoltaïque à la batterie est doublement rentable. Les clients ne consomment pas d'électricité du réseau ET n'ont pas à payer pour mettre de l'énergie sur le réseau.

Mais **combien votre client peut-il concrètement économiser ?**

Dans notre article « Charger au soleil », nous juxtaposons deux cas avec des chiffres issus de mesures. Les résultats divergent considérablement et dépendent de nombreux paramètres.

Lisez l'article :



« Combiner croissance et développement personnel de ses collaborateurs, c'est possible ! »

Créée en 1934, Isolants Victor Hallet est devenue un acteur incontournable de la fabrication de pièces isolantes en matériaux composites pour l'industrie. Grâce à des partenariats solides avec des groupes internationaux tels qu'Alstom, General Electric et la SNCB, cette entreprise familiale s'est développée sur le marché de niche des transports et de l'électricité. Vincent Hallet et Stéphanie de Cooman, son épouse, mettent en avant le rôle essentiel de la formation de leurs collaborateurs dans ce succès.



Vincent Hallet, CEO, est l'arrière-petit-fils du fondateur. Il a rejoint l'entreprise en 2014. Passionné par son métier, il fait preuve d'énergie et de persévérance dans la réalisation de ses objectifs.



Stéphanie de Cooman, l'épouse de Vincent, joue un rôle essentiel dans la gestion des ressources humaines et la formation des équipes, contribuant ainsi à la croissance de l'entreprise.



Salvatrice Tranchina, conseillère chez Volta, propose une gamme complète de services comprenant des formations, des primes, la gestion des compétences et un soutien en RH.

Dans notre rubrique « Superconducteurs », nous souhaitons mettre en lumière une collaboration fructueuse entre nos conseillers chez Volta et une entreprise. Ce mois-ci : Isolants Victor Hallet séduite par notre offre d'aides à la formation.

« Chez Isolants Victor Hallet, nous sommes fermement convaincus que notre croissance est indissociable du développement personnel de nos collaborateurs », explique avec passion Vincent Hallet. « Car des travailleurs épanouis et engagés sont les fondations solides sur lesquelles repose notre réussite en tant qu'entreprise. C'est pourquoi nous nous appliquons chaque jour à créer un environnement positif, stimulant et propice à la réalisation de leur plein potentiel. »

Le succès est toujours fragile, chaque décision compte

« Cela fait maintenant 10 ans que j'ai rejoint mon père dans l'entreprise familiale avec pour ambition de rapatrier l'ensemble de notre production de Chine en Belgique et de la centraliser dans nos ateliers à Bruxelles. Un pari gagnant, car pendant le Covid-19, nous avons pu continuer à produire, évitant ainsi d'avoir à mettre notre personnel au chômage économique !

Mon rôle ? Reprendre progressivement seul la direction générale de l'entreprise, avec le soutien de mon père. En 2019, ma femme nous a rejoints pour prendre en charge la gestion des ressources humaines, un poste qui revêt pour moi une importance capitale. Et le succès est au rendez-vous : notre chiffre d'affaires a triplé en 10 ans, atteignant 6,5 millions en 2023. »

« Notre défi ? Gérer notre développement tout en préservant notre approche managériale résolument humaine. »

Vincent Hallet,
CEO d'Isolants Victor Hallet

Grandir avec nos clients, sans perdre nos valeurs familiales

« Notre stratégie de développement repose sur l'automatisation et la robotique afin de produire des pièces sur mesure, avec une qualité supérieure



et des délais plus courts. Nous avons équipé notre atelier d'une douzaine de machines CNC et d'un robot 6-axes d'usinage, tout en maintenant une présence légère en Chine afin de garantir le contrôle des prix des matériaux et la qualité de notre approvisionnement. »

« Nous sommes tous sur un pied d'égalité. Et c'est cette mentalité qui contribue à notre succès. »

Stéphanie de Cooman,
DRH d'Isolants Victor Hallet

« À l'heure actuelle, nous exportons 90 % de nos produits dans le monde entier. Ce qui fait notre différence ? Notre capacité d'adaptation ! C'est pourquoi, en prévision de notre croissance future, nous allons déménager notre production vers un site

propre dans le zoning de Tubize 2 d'ici 2026. »

Les talents se font rares

« Le recrutement est la phase la plus complexe de notre gestion RH, que ce soit pour des opérateurs CNC, des scieurs ou des caristes. Nous avons souvent recours à l'intérim et au bouche-à-oreille, mais il n'est pas facile de trouver les compétences adéquates. Et en général, les jeunes ne sont pas attirés par un travail dans notre secteur, qui demande de travailler dans la poussière et parfois en horaire décalé.

Nous nous efforçons cependant de changer cette perception en mettant en avant les opportunités de développement personnel et les avantages salariaux que nous offrons à nos employés. Nous mettons l'accent sur la formation continue, les possibilités d'avancement et les conditions de travail favorables. Notre objectif : attirer des personnes motivées, avec une véritable envie de travailler et de se former. »

Partager nos connaissances, un réflexe naturel !

« Nous trouvons plus intéressant de former des individus qui ont le potentiel nécessaire, en commençant par les bases et en les guidant étape par étape vers leur plein potentiel. En effet, lorsqu'un nouvel usinier rejoint notre équipe, il est souvent novice. Mais, grâce à nos formations pratiques, nous lui offrons l'opportunité d'apprendre en travaillant directement sur les machines, coaché par l'un de nos ouvriers. En quelques années, il peut devenir un véritable expert !

De manière générale, lorsqu'un collaborateur manifeste un véritable potentiel et un certain intérêt, il est automatiquement intégré à notre programme de formation, élaboré avec Mohamed, notre chef d'atelier qui y consacre 25 % de son temps. Pour l'établir, je me base sur le tableau des compétences, et sur notre carnet de commandes. Je le communique ensuite à Volta qui nous aide à les financer. »



Une collaboration fructueuse avec Volta

« Au fil des ans, Isolants Victor Hallet est devenue une véritable école où les programmeurs excellent à expliquer et à démontrer leurs compétences. C'est fantastique ! », souligne Salvatrice Tranchina, conseillère chez Volta. « Et nous sommes là pour l'accompagner dans cette démarche de formation continue tout en nous adaptant à ses demandes spécifiques. Nous sommes très flexibles.

Je me rends régulièrement dans l'entreprise pour évaluer la situation et la plupart des ouvriers me connaissent. Et si Stéphanie a des questions, je suis toujours là pour lui faciliter la vie et lui apporter des réponses. Nous sommes très fiers d'être partenaires pour leur développement. »

Un message à nos lecteurs ? « Investissez dans votre personnel, c'est la meilleure chose que vous puissiez faire ! », répond sans hésiter Stéphanie de Cooman. « Efforcez-vous de le faire progresser et de l'amener à un niveau supérieur. Communiquez avec vos collaborateurs. Prenez soin de vos talents. Et surtout, ne cherchez pas toujours à voir si l'herbe est plus verte ailleurs. Essayez de semer vous-même, vous récolterez ensuite les fruits de vos efforts. »

« Avec Volta, vous bénéficiez d'un soutien précieux pour vos formations en entreprise. »

Salvatrice Tranchina, conseillère chez Volta

B BENEFITS

Remboursement des frais de garde d'enfants : désormais aussi via My Volta

Vos ouvriers peuvent désormais gérer eux-mêmes leur dossier de remboursement de frais de garde d'enfants sur My Volta : **un remboursement plus rapide et moins de paperasse** Grâce à My Volta, ils peuvent :

- suivre le statut d'une demande ;
- vérifier quand et sur quel numéro de compte une indemnité a été payée ;
- communiquer un nouveau numéro de compte ;
- modifier leur adresse ou d'autres coordonnées ;
- télécharger des fiches fiscales ;
- soumettre une nouvelle demande de remboursement.

Pour leur facilité, nous avons optimisé My Volta pour les **appareils mobiles** (smartphones et tablettes). La connexion est 100 % sécurisée via CSAM, le système d'identification des autorités fédérales. CSAM fonctionne avec itsme® mais aussi avec le lecteur de cartes eID et eIDAS (pour les citoyens de l'UE).

Plus d'informations :



C HR-CONNECT

Conseils en matière d'outplacement professionnel : nous pouvons vous aider

Si vous licenciez un travailleur, celui-ci a droit, dans certains cas, à des **conseils en matière d'outplacement professionnel** afin qu'il puisse trouver un nouvel emploi le plus rapidement possible. Vous êtes tenu de proposer cet accompagnement professionnel si :

- le délai de préavis/l'indemnité de préavis est d'au moins 30 semaines et le travailleur n'a pas été licencié pour une raison urgente ;
OU
- le délai de préavis/l'indemnité de préavis est inférieur à 30 semaines et que toutes ces conditions sont remplies :
 - le travailleur est âgé d'au moins 45 ans au moment du licenciement ;
 - il y a au moins un contrat à mi-temps ;
 - le travailleur n'a pas été licencié pour une raison urgente ;
 - il y a au moins 1 an d'ancienneté ininterrompue au moment du licenciement.

Vous pouvez bien entendu toujours proposer sans engagement un service d'outplacement professionnel aux travailleurs qui ne font pas partie de ces deux groupes.

Comment Volta peut-elle vous aider ?

Nous avons conclu des accords avec des bureaux de reclassement professionnel concernant les services et les prix souhaités. Soumettez votre demande via le site internet et nous vous contacterons dans les 5 jours pour entamer le parcours ensemble.

Vous pouvez soumettre votre demande ici :



A ACADEMY

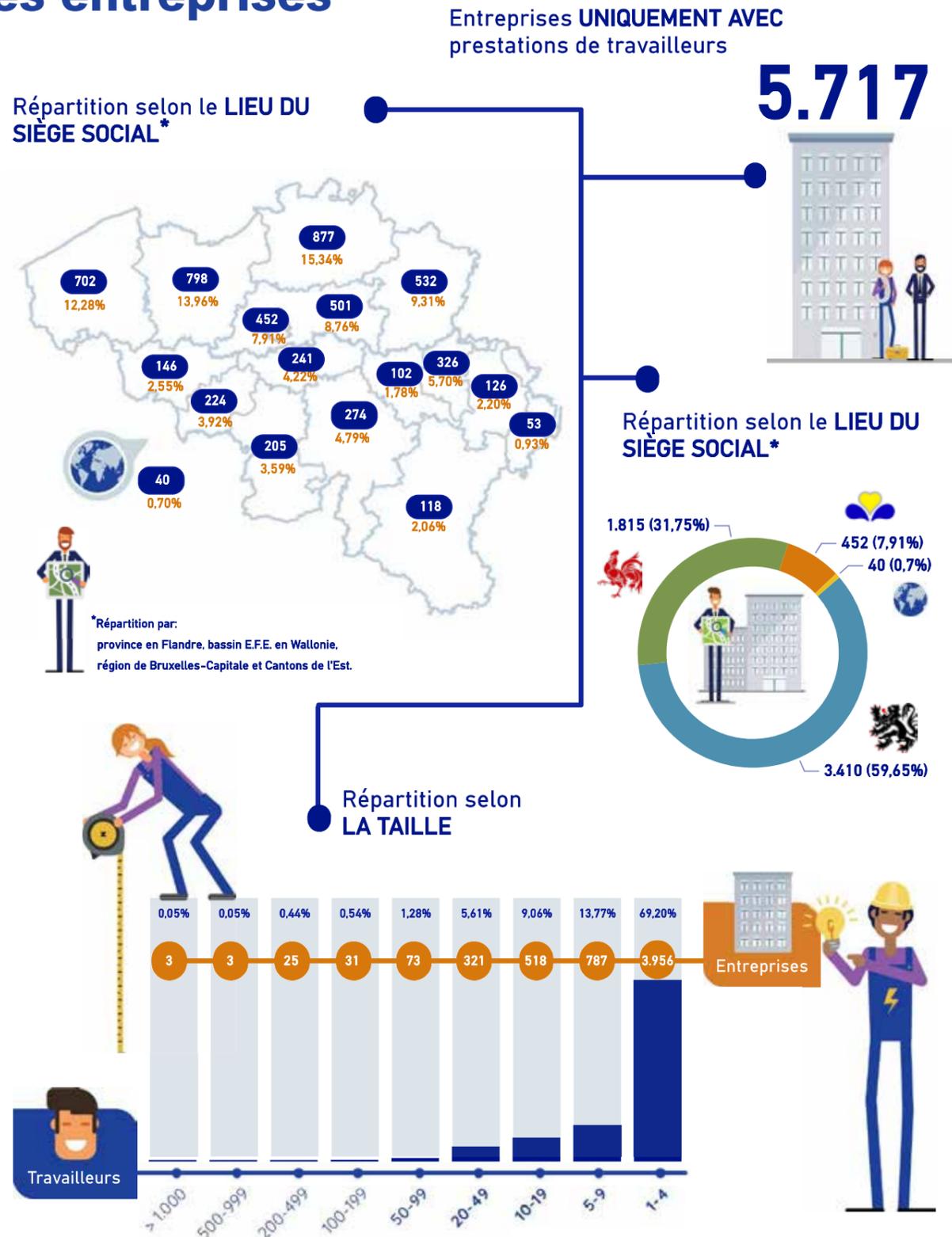
L'énergie d'une batterie de voiture vers le réseau (V2G) : comment ça marche ?

L'expression 'Vehicle-to-Grid' (V2G) signifie que l'énergie circule d'une voiture électrique vers le réseau. Les consommateurs soutiennent ainsi le réseau lorsqu'il n'y a pas assez d'énergie. Actuellement, seul un petit nombre de voitures (et de stations de recharge) permet ce transfert. Cependant cette technologie pourrait se généraliser à l'avenir, notamment lorsque les tarifs dynamiques deviendront monnaie courante. Volta y voit une opportunité et a donc décidé d'aborder le sujet plus en profondeur lors d'une séance d'information.

Découvrez-la sur notre chaîne YouTube :



Photo sectorielle : Les entreprises



Notre secteur en 2023 : plus grand que jamais

Comment se porte notre secteur ? Une question que nous examinons chaque année sur la base des données trimestrielles de l'ONSS. La tendance pour 2023 est claire : une croissance ! En fait, notre secteur n'a même jamais été aussi grand.

Plus d'entreprises

Le nombre d'employeurs est passé de 5.621 en 2022 (2^e trimestre) à 5.717 l'année dernière (2^e trimestre), soit **une augmentation de 1,71 %**. L'augmentation la plus importante est observée au niveau des plus petites PME, qui comptent de 1 à 4 travailleurs.

La répartition entre les régions reste la même : près de 60 % des entreprises du secteur ont leur siège social en Flandre, 32 % en Wallonie et un peu moins de 8 % dans la Région de Bruxelles-Capitale. 0,7 % sont situées en dehors de la Belgique.

Plus de personnes

Le nombre de travailleurs a augmenté lui aussi : il est passé de 39.805 à 40.449 (+1,62 %). L'augmentation la plus importante a été observée chez les ouvriers, qui représentent déjà la majeure partie du secteur. L'année 2023 a connu un taux de rotation élevé. 19 % des travailleurs ont quitté le secteur, mais 20 % étaient des nouveaux venus.

La plupart des travailleurs de notre secteur se trouvaient dans la tranche d'âge des **30 à 34 ans** en 2023. La catégorie des 25-29 ans était plus importante en 2022, mais les deux catégories affichent des chiffres proches depuis deux ans. La majorité vivent dans la province d'Anvers, mais c'est la région de Bruxelles-Capitale qui emploie le plus de travailleurs.



Apprendre les uns des autres grâce à nos mini-formations

La formation ne doit **pas** être à sens unique : il est possible d'apprendre les uns des autres, en partageant des expériences ou en discutant. Nous avons élaboré à cette fin plusieurs mini-formations, que vous pouvez télécharger gratuitement sur notre site internet. Chaque mini-formation se compose d'un scénario, d'un ensemble d'informations de base et d'une vidéo ludique.

Pour qui ?

Pour tous. Les enseignants peu expérimentés disposeront d'une base pratique pour aborder divers thèmes et les enseignants expérimentés y trouveront très certainement des angles intéressants pour leur travail.

Quels sujets ?

- Nous avons élaboré des mini-formations sur les sujets suivants :
- Veillez à votre propre sécurité ! Portez vos EPI.
 - Faites attention aux risques ! Pensez à votre LMRA.
 - Communiquer clairement et travailler efficacement.
 - Travaillez en toute sécurité avec les 8 règles d'or !

Découvrez nos mini-formations :



Rafrâichir la théorie avec nos fiches d'information technologique

Vous arrive-t-il d'encadrer des étudiants en formation en alternance ou des stagiaires ? Sur notre site internet, vous trouverez 16 fiches succinctes contenant des informations techniques. Nous y abordons de nombreux sujets : la loi d'Ohm, mesurer les mises à la terre, mesurer la tension et le courant, travailler en toute sécurité, ...

Téléchargez les fiches gratuitement ou commandez-les en version papier.

Vers les fiches :



Nos conseillers

Nos conseillers régionaux sont vos premiers interlocuteurs. Ils sont prêts à vous aider et à vous conseiller pour toute question. Leurs connaissances sont étendues et ils peuvent vous orienter vers un spécialiste pour des sujets spécifiques.



Bruxelles

Salvatrice Tranchina

0477 59 81 76

salvatrice.tranchina@volta-org.be



Hainaut, Luxembourg & Namur

Pierre Massin

0493 40 60 45

pierre.massin@volta-org.be



Brabant wallon & Liège

Naima Boussar

0476 86 39 20

naima.boussar@volta-org.be

Volta vzw-asbl
Avenue du Marly 15/8
1120 Bruxelles
TVA BE0457 209 993
RPM Bruxelles

www.volta-org.be
info@volta-org.be
Tél. 02 476 16 76

Volta asbl et Volta fse sont des organes sectoriels créés par et pour les entreprises et les travailleurs du secteur électrotechnique et, plus particulièrement, la sous-commission paritaire des électriciens : installation et distribution (SCP 149.01). Ces organismes ont été fondés par les partenaires sociaux (fédérations patronales et syndicats) du secteur afin d'apporter aide et conseil aux entreprises et aux travailleurs.



VOLTA

KRUISPUNT VAN ELEKTROTECHNIEK
CARREFOUR DE L'ELECTROTECHNIQUE

